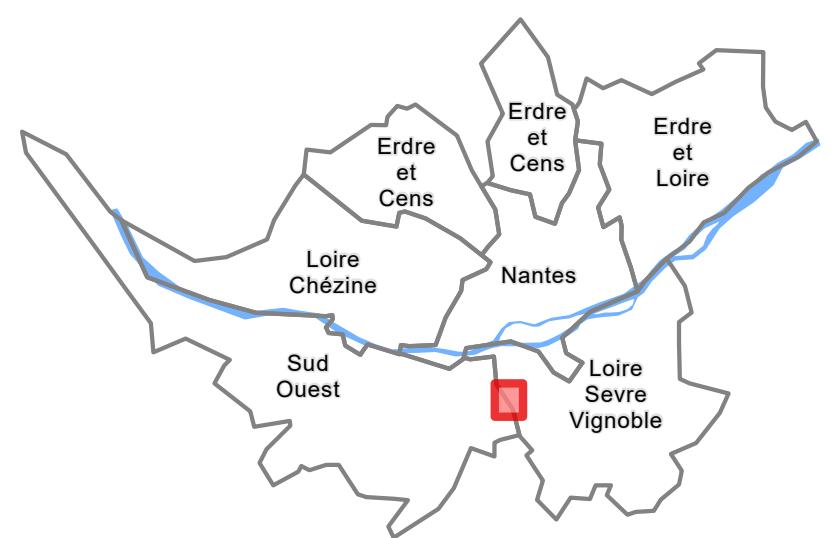


Planche M19



Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par arrêté simplifié le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2023

4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Sud Ouest, Loire Sevre Vignoble
Commune(s) : Bouguenais, Rezé

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols

- Zone
- Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

- xxx Linéaire commercial souple
- xxx Linéaire commercial strict
- Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
- Périmètre logistique
- Polarité commerciale majeure
- Polarité commerciale intermédiaire
- Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
- Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
- Pôle de services
- Périmètre tertiaire
- Périmètre mixte productif-tertiaire

Emplacements Réservés

- Emplacement réservé pour mixité sociale
- Servitude de constructibilité limitée
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

- Espace Boisé Classé (EBC)
- Espace Paysager à Protéger (EPP)
- Espace Paysager à Protéger
Zone humide (EPP)

Fond de plan

- Parcellé
- Emprise Bâtie
- Surface en eau
- Limite communale

Format d'impression des plans 913 x 991 mm
Référentiel Parcellaire Cadastre Unique actualisé

